

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1609

présenté par

M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani,
M. Lenormand, Mme Descamps, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous,
M. Serva, M. Saint-Huile, M. Taupiac, M. Castellani, Mme Yousouffa et M. Pancher

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« département »

insérer les mots :

« et dans la collectivité de Corse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Il n'existe plus de département en Corse depuis le 1er janvier 2018.